Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260216-DEL2026_0205-DE

Guingamp
Gwengamp

République Française

Délibération

du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 16 février 2026

—

Le seize février 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trois février 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GOUDALLIER Benoît, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, Mme LE GALL-BIZIEN Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. KERHERVÉ Guy , M. STEPHAN Philippe, Mme LE HOUEROU Annie, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. LE LAY Tugdual, M. ANTOINE Jean François, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. BERTHE Thomas, Mme ZIEGLER Evelyne, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, Mme LE ROY Charline respectivement représentés par M. LE GOFF Philippe, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme SANZ Myriam, Mme CORBEL Peggy et Mme TISSIER Isabelle

Absents excusés : M. GAUTIER Christophe, Mme VAROQUIER Lydie.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual

DEL2026-02-05-MOTION RELATIVE AU MAINTIEN D'UN HOPITAL DE PLEIN EXERCICE A GUINGAMP

Rapporteur : Philippe Le Goff

Le Conseil municipal de Guingamp,

Vu les déclarations récentes du 18 janvier dernier de Mme Bénard au titre de la FHF de Bretagne relatives à l'organisation territoriale des plateaux techniques chirurgicaux au sein du Groupement Hospitalier de Territoire ;

Vu les préoccupations exprimées par les représentants des personnels hospitaliers du Centre Hospitalier de Guingamp, les syndicats Acteurs Santé CFE CGC par un courrier adressé aux élus et par le syndicat CGT lors d'une expression ouverte au conseil de surveillance du 13 février dernier ;

Considérant que l'accès aux soins constitue un droit fondamental et un principe structurant du service public hospitalier ;

Considérant que le bassin de vie de Guingamp, au cœur de Guingamp-Paimpol Agglomération couvre un territoire à dominante rurale et semi-urbaine, pour lequel la proximité des soins revêt un enjeu majeur de sécurité sanitaire et d'égalité territoriale ;

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260216-DEL2026_0205-DE

Considérant le rôle structurant du Centre Hospitalier de Guingamp pour l'ensemble de la population, tant en matière d'urgences, de chirurgie que d'offre de soins spécialisée ;

Considérant que l'activité du plateau technique est aujourd'hui conséquente et de qualité ;

Considérant que l'ensemble des personnels s'engage jour après jour pour proposer une offre de santé de qualité tournée vers le patient ;

AFFIRME solennellement :

Son attachement au maintien et au renforcement d'un **hôpital public de plein exercice à Guingamp**, comprenant :

- un **plateau technique de chirurgie fonctionnel**,
- un **service d'urgences accessible 24h/24**,
- une offre de soins complète répondant aux besoins du territoire dont une maternité.

SOUHAITE :

- Que les spécificités démographiques, géographiques et sociales du territoire guingampais soient pleinement prises en compte
- Que la coopération entre établissements hospitaliers des Côtes-d'Armor s'inscrive dans une logique de solidarité territoriale, garantissant un accès équitable aux soins pour l'ensemble de la population.

DECIDE :

De transmettre la présente motion à l'Agence Régionale de Santé Bretagne, aux parlementaires des Côtes-d'Armor et aux instances compétentes du Groupement Hospitalier de Territoire.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire

Philippe LE GOFF

Le secrétaire,

Tugdual LE LAY